

Comité Technique Spécial Méditerranée

Procès verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2014

Pour l'administration

François Souq - Directeur interrégional, président du CTS

Antoine Rabine - Adjoint administrateur

Pour les représentants du personnel

Sébastien Barberan - CGT Culture

Anne Richier - CGT Culture

Francis Cognard - CGT Culture

Experts :

Nathalie Chardenon - CGT Culture

Ordre du jour

1. Information sur la situation de la concurrence dans l'interrégion.
2. Bilan d'application de l'instruction dite du 75/25

François Souq débute la séance à 9h45 et constate que le quorum est atteint. Anne Richier est désignée secrétaire de séance pour les comités techniques des 26 et 27 juin 2014.

Point 2 - Bilan d'application de l'instruction dite du 75/25

Sébastien Barberan estime que la présence de tous les AST aurait permis une réunion plus constructive.

Antoine Rabine répond que tous les AST ne peuvent être présents sur une journée en raison de la surcharge d'activité.

Antoine Rabine présente le rapport, qui fait suite à l'analyse de 2010-2011 dans un contexte d'activité nettement inférieure. Ce rapport qui distingue les CDD et les CDI est basé sur les temps saisis. Le nombre d'agents au-delà de 75 % de temps de travail sur le terrain a augmenté et est directement lié à l'augmentation de l'activité.

Anne Richier propose de relire la note du 23 novembre 2009 qui ne recouvre pas uniquement l'alternance d'affectation mais également la diversification des tâches et la mécanisation. Dans son préambule, la note mentionne qu'elle « ...entend répondre d'autre part à l'exigence visant à garantir le haut niveau scientifique des recherches menées par l'institut en motivant l'implication de l'ensemble des acteurs dans le déroulement de la chaîne opératoire ». Ce préambule permet de conclure que le 75/25 relève directement pour l'aspect organisationnel du comité technique mais s'articule évidemment entre les deux instances.

Antoine Rabine reprend les propos du comité technique de la veille sur le 75 25 qui précisaient que le suivi individuel relevait du CHSCTS par contre l'organisation collective du travail relève du comité technique.

Anne Richier insiste sur la notion de traçabilité indispensable pour établir une analyse du 75/25 qui revient à traiter des individus. Elle demande de ne pas oublier les populations cibles que constituent les techniciens d'opération et considère qu'un pourcentage sur une population globale ne présente pas d'intérêt pour traiter la population cible. Elle demande par ailleurs à recevoir la répartition par interrégion et sexe de la population cible.

Francis Cognard estime que les agents de 0 à 20 % de temps sur le terrain correspondent aux agents des plateaux techniques et doivent être exclus de l'analyse. L'intégration de ces agents dans le calcul des pourcentages fausse les résultats, de surcroît la note mentionne qu'ils ne doivent pas être pris en compte.

Anne Richier propose de n'exclure aucun agent mais d'intégrer les demandes des représentants du personnel pour la prochaine diffusion de la documentation sur l'alternance des tâches (traçabilité, répartition par région, par sexe, catégorie, fonction...). Pour les agents CDD, Anne Richier propose de n'intégrer que les CDD qui bénéficient d'au moins 100 jours de contrat par an pour obtenir une information représentative.

Antoine Rabine répond que le tableau par fonction permet d'obtenir la part de terrain des techniciens soit 75% pour 2013.

Anne Richier répond que c'est le seul tableau qui correspond à la note, les autres éléments restent au niveau informatif.

Antoine Rabine précise que le tableau transmis sous format excel permet de traiter les autres demandes.

Francis Cognard considère nécessaire de définir le contenu du tableau.

Antoine Rabine souligne que sur les 19 agents en 2013 à plus de 75 % il y a 12 techniciens et 7 RO RS.

Anne Richier estime que les RO RS doivent figurer dans le tableau mais qu'un focus doit être établi sur la population cible des catégories 2 et 3.

Sébastien Barberan demande comment est déterminée l'appellation dans la colonne fonction notamment pour un CDD qui a plusieurs contrats avec des fonctions différentes sur une même année.

Antoine Rabine répond que la fonction qui se retrouve le plus souvent dans les contrats successifs d'un agent prévaut.

Marc Célié signale que ces documents permettent d'avoir un aperçu des agents dont le temps de terrain est supérieur à 75% et au-delà des statistiques globales cette information représente une alerte et permet de se préoccuper des agents concernés. Cette alerte permet aux AST d'être vigilant.

Anne Richier présente l'analyse effectuée par les représentants du personnel sur 2013 pour les agents CDI et CDD qui ont travaillé plus de 100 jours : 54 agents sur 334 comptent plus de 75 % de temps de terrain, ce qui fait 38 agents pour Languedoc-Roussillon et 7 agents pour Paca. Sur les 38 agents de Languedoc 31 sont CDD et 7 sont CDI. En Paca, sur les 7 agents, 3 sont CDD et 4 sont CDI. Au total, cela représente 11 CDI pour 2013 soit le même chiffre que 2011.

Anne Richier estime que ce sont les mêmes agents qui sont concernés par un temps de travail supérieur à 75 % sur le terrain. L'agent ayant le numéro 1 effectuée en 2012 2013, 99% de temps de travail sur le terrain contre 93% en 2011. Elle considère qu'un réel problème se pose pour cet agent ainsi que pour les autres agents concernés par ce niveau de temps de travail et demande quelles ont été les actions mises en œuvre pour ces agents identifiés par la direction interrégionale.

Antoine Rabine répond que les situations de ces agents ont été abordées en réunion avec les AST. Pour certains, la tendance s'est inversée. En revanche, les grands travaux ont généré un volume de temps de travail de terrain pour les techniciens beaucoup plus important que dans un contexte d'activité courante, ce qui n'a pas permis de régler toutes les situations. L'activité en Méditerranée est passée de 30 000 jours hommes en 2012 à 40 000 jours hommes en 2013 avec une inversion des parts étude/terrain de 53/47 en 2012 contre 43/57 en 2013.

Sébastien Barberan demande pourquoi les phases de terrain sur les grands travaux se sont succédés si rapidement.

Marc Célié répond que les grands travaux ont fait l'objet d'un accord-cadre avec un engagement de respect des délais de l'aménageur. 27 fouilles ont été réalisées depuis septembre 2012.

Anne Richier regrette que 11 CDI ne participent pas aux phases d'étude depuis 4 ans et souhaite savoir quelles sont les mesures prévues pour corriger cela.

Francis Cognard insiste sur les risques d'une affectation permanente sur le terrain pour la santé des agents.

Marc Célié souligne que les AST doivent traiter les cas des agents relevant de leur secteur et ainsi résoudre le problème. Il confirme qu'il traitera les situations des agents concernés sur son secteur.

Anne Richier considère que 4 cas sont critiques car les agents ont effectués sur 4 ans 100% de terrain et rappelle la demande des représentants du personnel d'appliquer la note et de mettre en place l'organisation ad-hoc pour éviter une affectation permanente sur le terrain.

Nathalie Chardenon considère que les agents techniciens compétents sont très sollicités et ont le sentiment qu'ils ne peuvent faire que du terrain, n'étant pas reconnus compétents pour le post-fouille.

Antoine Rabine souligne que ces 4 cas sont effectivement problématiques mais représentent une faible proportion des agents de l'interrégion.

Anne Richier demande pour les agents (n° 1, 2, 4 et 8) que les situations soient résolues. Dans le cas contraire, une alerte sera déposée auprès du CHSCTS et de la DRH. Elle demande également que soit notée la résidence d'affectation sur les prochains documents liés à l'étude du 75/25.

Sébastien Barberan aborde la question des conditions de travail des agents en CDD qui enchaînent les terrains sur tout le territoire sans bénéficier de l'alternance des tâches.

Anne Richier considère qu'il s'agit là encore d'une question générale d'organisation.

Hervé Guy estime qu'une des raisons de l'application partielle des principes du 75/25 est l'organisation du travail de post-fouille appliquée par certains responsables d'opérations.

Antoine Rabine demande si l'activité de dessin assisté par ordinateur est régulièrement partagée lors des phases de post-fouilles.

Anne Richier répond que sur le chantier du Métro de Marseille, les techniciens ont assuré une partie de la DAO et ont bénéficié du temps d'apprentissage nécessaire ; l'infographe quant à lui réalisant les plans complexes.

Hervé Guy rappelle que lors des réunions de chantiers du lundi, la DAO était organisée pour permettre aux techniciens de ne pas effectuer seulement du lavage.

Marc Célié convient que l'organisation du travail doit être différente pour arriver à l'objectif d'alternance des tâches et que les agents concernés doivent adhérer au projet et s'y investir. Il observe que dans son secteur, dès que les tâches sont réparties plus largement, cela génère un besoin de temps plus important et d'éventuels dépassements budgétaires.

Anne Richier estime que la formation (par exemple une semaine pour les agents en DAO sur le chantier du Métro) n'a pas généré de dépassement budgétaire. Chaque agent travaillant sur le funéraire dessine dans un contexte d'organisation du chantier cohérent. En conclusion, l'agent se forme, est motivé et travaille mieux.

Antoine Rabine précise malgré tout que les dépassements budgétaires sont plus importants en Paca qu'en Languedoc-Roussillon.

Anne Richier convient qu'un investissement temps est nécessaire pour la mise en place de l'alternance des tâches.

Pause

Francis Cognard aborde l'analyse des PSI qui ont été transmis.

Sur la Zac du parc de l'aéroport à Pérols (10 jours de technicien lors de la phase de post-fouille), sur le centre de tri Sitom à Nîmes (40 jours de technicien tamisage lavage sur 440 jours de post-fouille), sur le Parc Eureka à Castelnau-le-Lez (80 jours de technicien sur 680 jours de post-fouille), sur le PRAE Charles Cros à Céprie (30 jours de technicien sur 423 jours de post-fouille), sur Saint Jean de Garguier à Gemenos (105 jours de technicien sur 330 jours de post-fouille), sur la résidence Colucci à Nîmes (10 jours de technicien 125 jours de post-fouille), sur La Farlède (40 jours de technicien sur 148 jours de post-fouille), sur le forum des Carmes à Nîmes (0 jours de technicien).

Marc Célié indique que sur le forum des Carmes à Nîmes, des techniciens sont intervenus lors de la phase de post-fouille et qu'il s'agit bien souvent d'une question de présentation du projet. Il rappelle quelques éléments de méthode. Des ratios moyens basés sur les fouilles précédemment effectuées amènent à une proportion de l'ordre de 60 % pour la phase terrain et 40 % pour la phase étude sauf sur certaines opérations où les moyens à mettre en œuvre

sont plus importants (paléolithique, néolithique ancien, moyen âge notamment s'il y a du funéraire. Il ajoute que les PSI qu'il élabore comprennent généralement dès la phase de terrain des temps de traitements d'étude et de saisie des données.

Hervé Guy partage ce point de vue pour le funéraire et ajoute que pour le chantier de Gémenos, la tranche conditionnelle doit être prise en compte pour le nombre de jours de techniciens en post-fouille.

Anne Richier insiste sur la note qui demande de distinguer la phase terrain et la phase étude car le lavage et le tamisage sur site entre dans la phase terrain.

Pour Marc Célié, le traitement du mobilier fait partie de la phase étude. Pour le Sitom du Gard, les 160 jours de techniciens sur le terrain ont été dédiés en grande partie au traitement du mobilier. Il insiste sur la différence entre l'affichage dans le PSI et la réalité de l'organisation de l'opération. Par exemple, même si des modifications interviennent en cours d'opération, l'objectif est de rester dans le budget global. Les moyens mis en œuvre sont adaptés à la réalité du terrain lors du terrain ou de l'étude pour chaque poste.

Anne Richier constate une grosse différence dans la ventilation des moyens pour les techniciens et souhaiterait que dès l'élaboration du PSI, il y ait une majoration du temps de technicien pour le post-fouille à hauteur de 25 % du temps de travail notamment pour la phase de stabilisation des données.

Elle ajoute qu'affecter des techniciens à la phase étude peut représenter une source d'économie en faisant baisser la part des postes les plus onéreux et en conséquence améliorer nos offres dans un contexte concurrentiel.

François Souq explique que ce raisonnement économique est partiellement inopérant car il ne peut se mesurer au niveau d'une opération. En effet, les coûts sont calculés globalement et les tarifs sont construits en fonction d'une structure d'emploi.

Anne Richier demande que l'application de la note sur l'alternance des tâches s'inscrive dans les PSI, ce qui nécessite un investissement incontestable.

Francis Cognard souligne que le principal atout de l'Inrap face à ses concurrents est le savoir faire des agents. Mettre en place une organisation qualifiante ne peut que favoriser l'institut.

Point 1 – Information sur la concurrence dans l'interrégion

Compte tenu du planning de Marc Célié, absent cet après-midi, le point sur la concurrence est abordé pour la région Languedoc-Roussillon.

Sébastien Barberan s'inquiète de la chute de l'activité pour le département du Gard : 7 fouilles en 2011, 5 en 2012, 2 en 2013 hors grands travaux.

Marc Célié répond que dans ce département, la baisse du nombre de projets d'aménagement du territoire est sensible. En effet, l'activité de fouilles s'est organisée sur Nîmes et ses alentours durant plusieurs années. L'urbanisation (ZAC) est désormais achevée et les projets d'urbanisme diminuent. Le nombre de diagnostics de moins de 3000 m² a augmenté alors que précédemment, les projets pouvaient fréquemment avoir une surface supérieure à 2 hectares, or des surfaces prescrites réduites diminuent les chances de prescriptions de fouille.

Par ailleurs, l'organisation du SRA a évolué (un agent a été remplacé en 2011), et l'effet des grands travaux a également été sensible sur le volume de prescriptions de fouilles courantes car certains agents du SRA étaient monopolisés.

A l'avenir, les secteurs qui pourraient se développer se situent vers Manduel avec la LGV et le projet de gare qui va entraîner des projets à caractère économique.

Anne Richier demande quels ont été les éléments qui ont contribué à l'attribution des fouilles à la concurrence : 4 fouilles emportées en 2011 et 3 en 2012.

Marc Célié confirme qu'en 2011, deux chantiers importants ont été perdus notamment la ZAC Mitra. Sur des opérations d'ampleur, les écarts de coûts avec la concurrence peuvent être importants. Le dossier RN 106 et Habitat du Gard Résidence Colluci ont été perdus pour les mêmes raisons. Les deux dossiers obtenus en 2013 sont des dossiers de moindre importance donc plus facile à obtenir.

Sébastien Barberan insiste sur la nécessité d'analyser avec le plus grand nombre d'interlocuteurs les raisons des pertes des fouilles qui varient fortement d'une région à l'autre.

Marc Célié considère qu'il y a au moins deux postulats. Les coûts unitaires de l'Inrap sont plus élevés que ceux de la concurrence et dans des proportions parfois considérables. Il est très difficile de savoir si les concurrents sont plus performants au niveau des moyens engagés sur l'opération et de connaître les conditions réelles de déroulement des chantiers.

Francis Cognard et Anne Richier conviennent que le cout d'unité d'œuvre pose un problème.

Marc Célié considère qu'il faut trouver une formule permettant de rapprocher nos coûts unitaires de ceux de la concurrence, seule possibilité de contrer les autres opérateurs. Sinon, la seule alternative est la réduction des moyens en jours-hommes, ce qui n'est pas toujours possible et qui atteint très vite ses limites opérationnelles. Il ajoute que l'Inrap propose généralement de meilleurs coûts pour les terrassements.

Anne Richier indique qu'en revanche, l'Inrap n'obtient pas toujours de bons résultats sur le critère des délais dans les réponses aux appels d'offre. Elle prend l'exemple de la résidence Colucci à Nîmes où l'Inrap est en quatrième position sur les délais.

Hervé Guy répond que le critère délai n'est pas souvent utilisé dans les appels d'offre, le critère principal est le prix et dans une moindre mesure le critère technique.

Francis Cognard souligne que l'implantation de sociétés comme Eveha dans la région rend la situation encore plus complexe.

Anne Richier souhaite savoir quelles consignes et préconisations sont données aux AST par la direction interrégionale et/ou la direction générale pour augmenter les chances de remporter les fouilles.

François Souq répond que les éventuels rabais financiers accordés pour obtenir une fouille doivent faire l'objet d'une validation du siège. La demande a été faite pour certains dossiers afin de contrer la montée en puissance de certains concurrents sur l'Hérault par exemple et de préparer l'après Grands Travaux. Trois fouilles ont récemment été obtenues ainsi.

Il fait également part de ses inquiétudes face à l'implantation d'Evéha en Méditerranée et insiste sur l'importance du travail d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisé par les AST. En effet, les contacts avec les aménageurs permettent dès le diagnostic d'engager un processus en vue de l'obtention de la ou des fouilles. Des points sont faits très régulièrement, notamment en réunion de programmation. Par ailleurs, l'analyse des causes de la perte des opérations est effectuée. Une demande d'explication est envoyée à l'aménageur et la réponse est étudiée avec l'AST.

Pause déjeuner

Anne Richier souhaite rappeler les engagements pris lors du comité technique du 26 juin : diffusion du planning de l'opération d'Alger, réactualisation du document « Qui contacter » dès la nomination de l'adjoint AST Paca, adresse « tous.med » à attribuer au CSP, éléments d'explication à demander à la DRH quant au refus de faire figurer les noms et matricules des

agents dans les documents transmis au comité technique, diffusion du plan de charge et du bilan social si la DRH le transmet.

Anne Richier souhaite que les responsables d'opération soient informés que les temps de transport des agents CDI des autres interrégions ne sont pas imputés sur les opérations.

François Souq ne souhaite pas diffuser cette information pour ne pas augmenter les dépassements budgétaires déjà importants. Les responsables d'opérations et les AST doivent régulièrement effectuer des points sur la situation budgétaire d'un chantier. C'est dans ce cadre que des rallonges budgétaires pourront être accordés si le volume des temps de transport des agents venus d'autres interrégions est important.

Anne Richier demande quelles actions vont être mises en œuvre pour que la participation des techniciens aux post-fouilles soit actée dans les PSI.

François Souq répond qu'il va attirer l'attention des AST sur la nécessité de conserver un certain équilibre sur les profils prévus en post-fouille dans les PSI, tout en respectant la contrainte budgétaire nécessaire pour obtenir les opérations.

Anne Richier a constaté une disparité entre les PSI de Paca et de LR.

François Souq dit que c'est avant tout une question de présentation.

Anne Richier préconise d'uniformiser les méthodes, de les faire évoluer et demande dans le cadre de l'alternance s'il existe une alerte automatique permettant de recenser les agents qui ne font que du terrain, à l'exemple de ce qu'a fait l'interrégion Nord Picardie.

Antoine Rabine répond par la négative et précise que la situation est souvent connue à postériori. Il s'informerait sur cette méthode.

Anne Richier insiste sur le fait que le 75/25 ne consiste pas uniquement à faire faire du lavage ou du tamisage aux techniciens. Des formations doivent également être prévues.

François Souq considère que la formation ne peut être que progressive et doit passer par le terrain avec l'adhésion des responsables d'opération. Il ajoute que l'avis motivé de la direction interrégionale n'a que peu d'incidence sur l'attribution ou non d'une formation.

Anne Richier met en avant l'importance de sensibiliser les responsables d'opération au partage du travail d'étude avec les techniciens et à solliciter également les responsables de secteurs, les infographes... pour accompagner les techniciens.

Hervé Guy indique que les activités de lavage, tamisage, saisie des données et dessin assisté par ordinateur... sont transférables et permettent d'atteindre l'objectif de diversification des tâches.

Anne Richier signale que la note sur l'alternance des tâches évoque également la mécanisation qui est appliquée correctement dans l'interrégion ; un bémol toutefois sur les nouveaux titulaires du Caces pour lesquels il faut s'assurer qu'ils ne soient pas isolés sur le terrain.

Hervé Guy considère que l'application du 75/25 permet de limiter certaines pathologies et de créer un nouvel intérêt au travail pour l'agent. Les changements d'organisation constatés dans les équipes depuis trois ans ont eu un impact favorable sur l'ambiance de travail et contribue à la diminution de l'absentéisme.

Anne Richier insiste sur le métier de technicien qui doit retrouver ses lettres de noblesse appuyé par les responsables d'opération. Un technicien est en capacité de fouiller toutes les structures, d'enregistrer des données, de dessiner, de faire des photos...

Elle rappelle les engagements pris sur cette question : résoudre les quatre cas critiques identifiés dans les meilleurs délais, dégager des moyens pour les CDD qui ont effectué beaucoup de terrain afin qu'ils puissent effectuer du post-fouille dans un avenir plus ou moins proche, tendre vers un équilibre terrain/étude pour les techniciens dans les PSI,

essayer de voir avec les autres interrégions le mode de fonctionnement de l'alternance des tâches, sensibiliser les responsables d'opérations sur l'importance de l'alternance des tâches.

François Souq ajoute que l'objectif est d'améliorer le management des équipes et l'organisation du travail, ce qui ne peut se faire que progressivement.

Les représentants du personnel abordent le document de fin de terrain qui existe en Paca et dont l'utilisation est reconnue comme très utile. Ce document permet un retour d'expérience sur la fouille et l'organisation de la post-fouille. Anne Richier s'enquiert du mode de gestion des fins de chantier de fouille ou de gros diagnostic en Languedoc.

Marc Célié répond qu'il rencontre les responsables d'opération pour aborder le projet d'organisation de la phase d'étude, qu'il valide. En revanche, il n'utilise pas le document.

Retour sur le point 1 - Situation de la concurrence dans l'interrégion.

Sébastien Barberan reprend les chiffres sur la période de référence 2011-2013, sur les secteurs de chaque AST en nombre de jours hommes gagnés par l'interrégion hors grands travaux par rapport à la concurrence : secteur 06-13, 19121 jh sur 23266 jh soit 82%, secteur 04-05-83-84, 3016 jh sur 10443 soit 29%, secteur 30, 2858 jh sur 5215 jh soit 55%, secteur 2A-2B-34-48, 3990 jh sur 11243 jh soit 36%, secteur 11-66, 3360 jh sur 12403 soit 29%.

En nombre d'opération gagnées sur la concurrence, les chiffres sont les suivants : secteur 06-13, Maritimes : 30 sur 42 soit 71.4%, secteur 04-05-83-84, 9 sur 25 soit 36%, secteur 30, 7 sur 14 soit 50%, secteur 2A-2B-34-48, 12 sur 18 soit 66.6%, secteur 11-66, 10 sur 22 soit 45.5%.

Sébastien Barberan souhaite connaître les raisons de ces disparités.

François Souq pense que le volume et la taille des opérations prescrites ont un impact. Des opérations de moyennes et grosses tailles sont par exemple prescrites dans les Bouches-du-Rhône, ce qui est un phénomène nouveau. D'autres secteurs ne dégagent que peu de fouilles.

La capacité à mener des négociations, de plus en plus difficiles en contexte concurrentiel, est également un facteur discriminant. Il rappelle qu'il y a peu, la mission prioritaire d'un AST consistait à encadrer la recherche.

Antoine Rabine ajoute que les méthodes de certains prescripteurs ainsi que celles de certains concurrents doivent être également être pris en compte. Tous les secteurs ne sont pas forcément égaux devant la concurrence.

François Souq réaffirme que le problème se situe surtout au niveau économique et qu'en l'absence de relance, les difficultés vont encore augmenter. Au niveau national, les concurrents sont 30 % moins cher obtiennent parfois les deux tiers des dossiers.

Hervé Guy estime qu'apporter une aide à la maîtrise d'ouvrage dès le diagnostic est sans doute un des critères principaux.

Sébastien Barberan préconise de renforcer les secteurs en sur-activité et d'assister les secteurs où les résultats sont moindres.

François Souq en convient et rappelle que, pour contrer la concurrence sur l'Hérault, des baisses de prix ont été appliquées sur 3 dossiers qui ont été emportés par l'Inrap ; ce qui confirme que le problème principal est le prix.

D'autre part, des réponses en groupement ont été réalisées avec certaines collectivités territoriales (Béziers, CCNBT, Nice...). Il insiste sur le fait que les prescriptions du SRA varient fortement d'un département à l'autre et que l'adaptation de nos réponses ne peut se faire qu'au cas par cas.

Les représentants du personnel demandent d'appliquer les méthodes de travail des départements qui ont une activité importante aux autres secteurs de l'interrégion et que des actions soient entreprises pour faciliter le développement d'une « culture commerciale » auprès des AST..

Francis Cognard estime nécessaire de créer de bonnes relations avec les aménageurs dès les premiers contacts lors du diagnostic. Il demande un point sur les conventions avec les collectivités locales.

Hervé Guy prévoit un projet de convention avec le SAN Ouest mais auparavant la convention avec la ville de Martigues devrait être signée.

Anne Richier trouve positif de collaborer avec les collectivités ce qui permet de maintenir l'activité, de continuer à opérer sur l'ensemble de l'interrégion et de contribuer à la création du pôle public.

François Souq ajoute que la majorité des fouilles perdues le sont au profit des opérateurs privés.

Marc Célié rajoute qu'avec les aménageurs publics les critères définissent l'obtention du marché et ne font pas l'objet de négociation (70 % pour le prix, 30 % pour le technique). De ce fait l'aménageur ne décide pas de travailler avec l'inrap ou non c'est les critères de notation qui définissent l'obtention du marché.

Les représentants du personnel préconisent de mettre en valeur le volet communication lors des négociations et de développer également les relations avec le SRA.

Marc Célié rappelle que l'interrégion Méditerranée a été la première à alerter le siège sur les problèmes de concurrence qui n'ont pas forcément été entendus.

Les représentants du personnel proposent de trouver des solutions localement et de les transmettre au siège.

François Souq considère que la mutualisation des expériences peut permettre d'avancer dans la réflexion.

Le prochain comité technique se déroulera le 28 octobre 2014

